

**CAS - 82M
C.G. - EGALITE
FEMMES ET HOMMES**

Fédération des femmes du Québec
110, rue Sainte-Thérèse, bureau 309
Montréal (Québec) H2Y 1E6

Téléphone : (514) 876-0166
Télécopieur : (514) 876-0162

info@ffq.qc.ca
<http://www.ffq.qc.ca/>

Relais-femmes
110, rue Sainte-Thérèse, bureau 301
Montréal (Québec) H2Y 1E6
Tél. : (514) 878-1212
Télec. : (514) 878-1060

relais@relais-femmes.qc.ca

**Mémoire de la Fédération des femmes du Québec (FFQ)
et de
Relais-Femmes**

sur l'Avis du Conseil du statut de la femme

***Vers un nouveau contrat social pour l'égalité
entre les femmes et les hommes***

Montréal, décembre 2004



1.	Présentation de la Fédération des femmes du Québec (FFQ) et de Relais-femmes.....	p. 3
-	La Fédération des femmes du Québec	
-	Relais-femmes	
2.	Introduction.....	p. 5
-	Importance du rôle de l'État dans la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes	
-	Nécessité d'une politique globale en matière de condition féminine et d'un plan d'action	
-	Maintien du Conseil du Statut de la femme et du Secrétariat à la condition féminine	
-	Présentation du mémoire	
3.	Le contexte et les enjeux en regard des champs d'intervention de la FFQ.....	p. 8
4.	Le projet proposé.....	p. 10
-	L'idéal d'égalité	
-	La stratégie gouvernementale	
5.	Les orientations et les axes d'intervention.....	p. 15
6.	Conclusion : la volonté gouvernementale une condition de réussite.....	p. 27

1 – Présentation de la Fédération des femmes du Québec (FFQ) et de Relais-femmes

La FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC est une organisation féministe autonome qui travaille, solidairement et en alliance avec d'autres groupes, à la transformation des rapports sociaux de sexe dans toutes les activités humaines en vue de favoriser le développement de la pleine autonomie des femmes et la reconnaissance véritable de l'ensemble de leurs contributions à la société. Au 1er juin 2004, la Fédération regroupait quelque 150 groupes (membres associatifs) et 800 membres individuelles.

Les principaux objectifs de la FFQ sont de promouvoir et de défendre les intérêts et les droits des femmes et de lutter contre toutes les formes de violence, de discrimination, de marginalisation ou d'exclusion à leur égard. La FFQ est un carrefour qui se veut représentatif du pluralisme de la société québécoise et de la diversité du mouvement des femmes, particulièrement, des femmes en situation de pauvreté ou qui sont exposées à vivre des discriminations en fonction, notamment, de leur couleur, de leur origine ethnique, de leur orientation sexuelle, de leur handicap, de leur âge, de leur religion ou de leur mode de vie.

Au sein du mouvement des femmes, la FFQ assume un leadership collectif en vue de réagir aux enjeux de société auxquels les femmes sont confrontées. Au sein de la société québécoise, en tant qu'organisme non partisan d'éducation et d'action politique, elle exerce un rôle de critique, de pression, de concertation et de mobilisation. Avec ses membres, et en concertation avec d'autres organismes sociaux, elle participe à des actions collectives qui s'inscrivent dans une perspective de changements sociaux. Soucieuse de représenter les femmes qui vivent en situation de pauvreté, les femmes de la classe moyenne, les jeunes et les moins jeunes, les Québécoises de toutes origines, les revendications et interventions de la FFQ visent l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes, et entre les femmes elles-mêmes, dans tous les secteurs de la société de même que la mise en œuvre de conditions susceptibles de faciliter l'atteinte de cet objectif en tenant compte de la diversité d'expériences, d'appartenances ou de provenances des femmes du Québec. En outre, la Fédération intervient régulièrement dans les médias et auprès des différents paliers de gouvernement afin de faire connaître ses positions auprès du grand public et auprès des décideurs. À l'échelle internationale, la FFQ se préoccupe, dans le cadre de son action et des moyens dont elle dispose, de développer des liens de solidarité avec d'autres groupes de femmes à travers le monde.

RELAIS-FEMMES est un organisme féministe créé en 1980 sur l'initiative de militantes désireuses de doter le mouvement des femmes d'une ressource sur les plans de la recherche, de la consultation et de la documentation. Il est le fruit de la collaboration de femmes provenant entre autres de la Fédération des femmes du Québec, de l'AFÉAS, du Conseil du statut de la femme, de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal. Près de 70 groupes de femmes locaux, régionaux et nationaux sont membres de Relais-femmes, en plus de quelques membres individuelles.

Depuis sa création, Relais œuvre dans une perspective de changement social et de promotion des droits des femmes et de leurs organisations. Fort de son insertion dans le mouvement des femmes

et à l'affût des changements qui traversent nos sociétés, Relais-femmes, en collaboration avec ses partenaires universitaires et ses groupes membres, participe activement au repérage des enjeux qui concernent les conditions de vie des femmes et développe une approche critique féministe sur diverses réalités politiques, économiques et culturelles sous l'angle de leur impact sur les droits et l'égalité des femmes et du renouvellement des rapports sociaux de sexe.

Relais-femmes se veut un carrefour d'expertises et de ressources féministes ancré dans le mouvement des femmes, branché sur le terrain de la pratique et lié au milieu universitaire. Son mandat s'articule autour de trois axes – recherche, principalement recherche-action, formation et soutien à la concertation – et de différents dossiers tels que la violence envers les femmes, les femmes et l'économie, la gestion féministe alternative et les pratiques démocratiques, l'analyse différenciée selon les sexes, l'engagement des jeunes, etc. Ainsi, Relais répond aux demandes de recherche de ses membres et des groupes de femmes et promeut (initie, appuie et stimule) la recherche axée sur leurs besoins. Ces recherches sont élaborées en collaboration avec les groupes et s'inscrivent dans une démarche de recherche-action.

Toujours en regard des besoins et des intérêts des groupes de femmes, Relais réalise et initie des formations et leur offre un service de consultation et d'accompagnement très varié. Depuis peu, Relais-femmes accompagne également les groupes communautaires mixtes, groupes qui sont conscients des besoins spécifiques des femmes au sein de leur organisme et qui oeuvrent afin de faire disparaître les inégalités et la discrimination envers les femmes. Par ailleurs, Relais soutient les groupes de femmes et participe à la concertation de ses divers partenaires provenant des milieux féministe, communautaire, universitaire et syndical. Relais, à titre d'exemple, coordonne le groupe des 13 depuis sa création et joue un rôle actif au sein de groupes tels l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), la Table des fédérations et organismes nationaux en éducation populaire autonome, etc. Relais-femmes participe également au fonctionnement et au développement du Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDÉACF) et contribue au développement de sa collection d'ouvrages féministes.

2 – Introduction

Au moment où le gouvernement s'interroge sur les orientations gouvernementales d'une nouvelle politique en matière de condition féminine, le présent mémoire constitue la réponse de la FFQ et de Relais-femmes à l'avis *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes* déposé par le Conseil du statut de la femme auprès de la ministre responsable du dossier de la condition féminine. Cet avis présente une somme importante d'observations et identifie plusieurs conditions pour libérer la société québécoise de la division et de la hiérarchie des rapports sociaux de sexe parmi lesquelles figurent une « volonté gouvernementale comme condition de réussite ». Le document constitue, à nos yeux, un point de départ appréciable pour amorcer une discussion collective avec le gouvernement québécois sur les orientations et les priorités d'action à privilégier dans la conjoncture actuelle pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le présent mémoire participe d'une position commune développée au sein du mouvement des femmes fondée sur les trois principes suivants :

- importance du rôle de l'État dans la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- maintien du Conseil du statut de la femme et du Secrétariat à la condition féminine en tant qu'organismes distincts sous la responsabilité d'une ministre en titre ;
- nécessité d'une politique globale en matière de condition féminine et d'un plan d'action qui reconnaissent l'existence d'une asymétrie des rapports sociaux de sexe aux dépens des femmes.

- Importance du rôle de l'État dans la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes

La FFQ et Relais-femmes souhaitent réitérer leur conviction à l'effet que l'État est un acteur majeur et indispensable dans la lutte pour prévenir et corriger les inégalités dont les femmes sont encore disproportionnellement les victimes. Il leur apparaît primordial de souligner que le rôle de l'État est de développer la justice sociale et de préserver les acquis démocratiques pour que les femmes comme les hommes puissent bénéficier de chances égales et d'un environnement propice à l'atteinte d'une véritable égalité de droit et de fait dans tous les domaines du social.

Selon la *Convention (internationale) sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, l'État se doit, en effet, de « garantir l'absence de toute discrimination directe ou indirecte » dans les lois comme dans les domaines public et privé. Il se doit également « d'améliorer la condition féminine *de fait* par des politiques et des programmes concrets » pour lutter contre tous les aspects discriminatoires des configurations sociales et culturelles qui entravent l'exercice par les femmes de leur libertés et droits fondamentaux. Enfin, son action doit viser l'élimination des « stéréotypes fondés sur le sexe qui sont préjudiciables aux femmes et qui se manifestent dans des actes individuels, structurels et institutionnels ». Dans cette optique, nous faisons nôtre la proposition du CSF à l'effet qu'il revient à l'État « de légiférer pour permettre l'égalité *de jure* et, d'autre part, parce que l'état détient des leviers nécessaires pour qu'une valeur puisse devenir un choix de société, menant à la réalisation de l'égalité *de facto* ». (p. 55).

- Maintien du Conseil du statut de la femme et du Secrétariat à la condition féminine

À l'instar des autres groupes de femmes, nous considérons également qu'il serait prématuré de transformer les structures que le Québec a mises en place pour défendre les intérêts des femmes. En conséquence nous réclamons, sous la responsabilité d'un ministre en titre, le maintien en tant qu'organismes distincts du Conseil du statut de la femme (CSF) et du Secrétariat à la condition féminine (SCF) et de leur mission spécifique « femmes ». Et ceci, non seulement parce que ces deux organismes ont déjà contribué de façon significative aux avancées des Québécoises, mais encore parce que leur mandat et lieux d'intervention respectifs représentent deux rouages essentiels dans la lutte aux discriminations que continuent de vivre les femmes en tant que femmes. En l'occurrence, l'idée de réunir, au sein d'un même organisme, une mission consultative et de promotion, et une mission exécutive et de soutien administratif nous apparaît irrecevable, voire contradictoire. De surcroît, la disparition de l'un ou l'autre organisme fragiliserait les assises du féminisme d'État québécois¹ - qui a fait du Québec un chef de file incontesté en matière d'égalité pour les femmes - et priverait les groupes de femmes d'alliées irremplaçables pour défendre leurs intérêts au sein de l'appareil d'État et mobiliser les ressources pour ce faire. Faut-il ajouter que notre soutien à la reconduction des mandats du CSF et du SCF n'est pas un plaidoyer pour le statu quo. Nous ne refusons pas d'emblée toute proposition de réaménagement ou l'introduction de nouvelles stratégies qui permettraient de rendre ces organismes plus efficaces et plus influents. Bien au contraire !

- Nécessité d'une politique globale en matière de condition féminine et d'un plan d'action

Enfin la FFQ et Relais-femmes sont convaincus que pour « affirmer fermement sa volonté politique quant à la poursuite de l'égalité entre les femmes et les hommes » (p. 69), le gouvernement doit reconduire une politique en matière d'égalité pour les femmes, élaborée en concertation avec le mouvement des femmes et les autres acteurs sociaux concernés. Une telle politique nous apparaît toujours nécessaire pour éliminer le sexisme et la discrimination systémique basée sur le sexe encore malheureusement trop présents dans le tissu social québécois. La reconduction d'une telle politique permettra également d'encadrer et de soutenir les efforts des différents acteurs de la société pour les faire converger vers l'atteinte d'une véritable égalité de fait entre les femmes et les hommes qui répondrait à l'idéal d'égalité et de justice sociale au cœur de l'action de la Fédération des femmes du Québec et de Relais-femmes depuis si longtemps.

Pour assurer la gestion efficace de cette politique et la mise en œuvre du plan d'action qu'elle sous-tend, nous demandons que les personnes (ministre, sous-ministre, répondantes de la condition féminine dans les ministères) et les organismes (Conseil du statut de la femme et Secrétariat à la condition féminine) voués à la défense des droits des femmes au sein de l'État soient dotés des ressources financières et humaines nécessaires pour accroître leur efficacité et leur potentiel d'intervention dans la société québécoise.

¹ Conformément à la définition généralement acceptée, par féminisme d'État nous désignons l'ensemble des activités au sein des instances gouvernementales qui sont officiellement responsables de la promotion et de la défense des droits des femmes.

- Présentation du mémoire

Considérant la conjoncture spécifique au Québec et le contexte international, la FFQ a reçu de ses membres le mandat de travailler en priorité sur les quatre axes de défense des droits des femmes suivants :

- lutte aux différentes formes de discrimination ;
- lutte à la pauvreté et pour l'atteinte de l'autonomie financière des femmes ;
- lutte contre la mondialisation capitaliste et patriarcale et ses effets socioéconomiques négatifs sur les femmes du Québec ;
- lutte aux diverses formes de violence envers les femmes.

Pour sa part, en fonction de sa mission de recherche, de formation et de concertation, Relais-femmes a reçu de ses membres le mandat de travailler sur les problématiques suivantes :

- transfert des connaissances, de la recherche et des problématiques féministes ;
- développement de l'analyse différenciée selon les sexes
- recherche d'alternatives à la pauvreté des femmes
- analyse de la gestion, des pratiques démocratiques et du financement des groupes de femmes ;
- développement des réponses sociales à la violence faite aux femmes.

Les observations et recommandations formulées dans le présent mémoire s'inscrivent donc directement dans ces perspectives. Elles tiennent compte de l'environnement politique, social et économique actuel dans lequel la FFQ et Relais-femmes poursuivent leur mission respective et développent leur action. Par ailleurs, la question de la violence envers les femmes constituant l'objet spécifique d'autres mémoires présentés à la Commission par des organismes membres de la FFQ et de Relais-femmes sera peu abordée dans le présent mémoire .

La première partie de ce mémoire revisite d'abord le contexte québécois et ses enjeux pour les femmes tel qu'il est décrit dans l'avis du CSF, pour ensuite revenir sur les principes et les objectifs de l'action gouvernementale. Dans la deuxième partie, une réflexion est proposée sur divers aspects des orientations et des stratégies présentées dans l'avis du CSF. Celle-ci sera par ailleurs limitée aux aspects plus immédiatement en lien avec les principaux dossiers défendus par la FFQ et Relais-femmes et certaines des revendications dont ils sont les porteurs sur la scène publique. En conclusion, Relais-femmes et la FFQ, à l'instar de l'Avis du CSF, appuient une stratégie gouvernementale qui fait appel à trois leviers d'intervention en matière d'égalité. Cependant, la fréquentation quotidienne du dossier nous incite à affirmer qu'il ne faudrait d'aucune manière secondariser l'approche spécifique : celle-ci doit demeurer au cœur de la mission du Conseil du statut et du Secrétariat à la condition féminine et se voir attribuer une part substantielle des ressources consacrées à l'atteinte de l'égalité de droit et de fait pour les femmes. Car, à l'aune des inégalités qui subsistent, il nous apparaît trop tôt pour envisager que l'approche sociétale, voire même le recours à une approche intégrée de l'égalité, constituent des démarches suffisantes pour répondre collectivement à la diversité des besoins des femmes et atteindre les objectifs visés par une politique de l'égalité entre les femmes et les hommes.

3. Le contexte et les enjeux

Nous partageons le point de vue exprimé dans l'avis du CSF à l'effet qu'« il est bon se rappeler les principaux jalons qui ont marqué la quête de l'égalité de droits pour les Québécoises », afin de placer la réflexion dans une juste perspective historique. Sous ce rapport, le leadership dynamique du mouvement des femmes comme acteur sociopolitique de premier plan a largement contribué aux transformations majeures qui ont marqué la vie des Québécoises au cours des dernières décennies. Ses revendications et actions, conjuguées à l'efficace présence d'un féminisme d'État ont amené les récents gouvernements québécois à adopter des politiques ainsi que des programmes sociaux à l'origine d'une évolution des rapports hommes/femmes dont on expérimente aujourd'hui les bénéfices au sein des sphères familiale et publique.

Il nous apparaît néanmoins tout aussi fondamental de rappeler que l'égalité entre les sexes est loin d'être une réalité de fait, même au sein de la société québécoise qui est, de ce point de vue, certainement parmi les plus progressistes. À l'instar du CSF, il nous faut, en effet, constater que de nombreuses inégalités et obstacles subsistent toujours. De surcroît, les discriminations dont les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à subir les conséquences se voient reconduites, voire renforcées, lorsque interviennent ou se croisent d'autres facteurs de division et de hiérarchie, tels l'origine ethnique, l'appartenance à des communautés autochtones, l'âge, la condition socioéconomique, l'orientation sexuelle, la présence d'un handicap physique ou intellectuel.

Le diagnostic posé par le CSF donne des indices en ce sens, et nous ne pouvons qu'être d'accord avec l'idée que les efforts de l'ensemble des acteurs sociaux doivent se poursuivre dans des « chantiers qui prennent de plus en plus la dimension d'enjeux sociaux : socialisation et éducation ; conciliation entre la famille, le travail ou les études, et la vie citoyenne ; respect des droits de la personne et lutte à toutes les formes de violence fondées sur le sexe ; égalité professionnelle ; participation aux instances de pouvoir et à la prise de décision » (p. 31). Sans prétendre constituer une liste exhaustive, ajoutons à cette première énumération les dossiers de la reconnaissance du travail des femmes, de l'équité salariale, des conditions de travail des femmes, de l'autonomie et la sécurité économique des femmes et de la lutte à la pauvreté qui représentent des dossiers particulièrement névralgiques dans le double contexte de la réingénierie de l'État et de la globalisation de l'économie.

Les groupes de femmes, faut-il le rappeler, se battent sur plusieurs fronts afin d'obtenir différentes mesures et assurer la cohérence de celles-ci dans l'espoir de mettre un terme à tout type de discrimination systémique et au fonctionnement patriarcal de notre société. Depuis longtemps les femmes demandent que les hommes assument leur juste part des responsabilités au sein de l'univers domestique et que le travail salarié puisse être, pour toutes et tous, *conciliable* avec la vie familiale et les responsabilités assumées dans la sphère privée. De même, c'est une réalité qui a peu changé, les femmes continuent d'être sous représentées au sein des instances de la société civile et dans les différents lieux de pouvoir économique et politique. Qui plus est, diverses formes de violence à leur égard empêchent les femmes d'exercer pleinement leurs droits et entraînent, plus souvent qu'autrement, des conséquences directes sur leur autonomie morale et financière, sur leur participation sociale et politique ainsi que sur leur santé physique et mentale. Enfin, les femmes sont toujours plus nombreuses parmi les travailleuses au salaire minimum ou à statut

précaire, de même que parmi les adultes bénéficiaires de la sécurité du revenu. Plusieurs d'entre elles se voient en l'occurrence davantage discriminées en raison de l'interrelation des différents facteurs de division et de hiérarchie.

Depuis longtemps, les luttes des femmes s'inscrivent dans la quête d'une plus grande justice sociale et d'une meilleure redistribution de la richesse pour tous et toutes. Or le contexte actuel de la « réingénierie », ou plus exactement de la modernisation de l'État, met en péril non seulement l'existence de mesures et de programmes gouvernementaux qui constituent des rouages essentiels en soutien à la lutte des femmes, mais encore certains des acquis obtenus de haute lutte. De plus, conséquence de la globalisation de l'économie et de la marchandisation des rapports sociaux, un vent de droite souffle sur le Québec et le Canada. Ce virage, qui reflète les forces du marché de l'économie mondiale, entraîne des pressions externes additionnelles « visant à prévenir l'instauration de nouveaux programmes sociaux et de nouvelles dépenses dans le secteur social et à démanteler les programmes sociaux existants, le tout en vertu du nouveau mantra de la compétitivité et du libre-échange [...]. Non seulement sommes-nous ainsi confrontées à un programme inachevé de progression en matière d'égalité pour les femmes, mais aussi à des conditions d'inégalité en voie de détérioration »² et sanctionnées par des projets de lois régressifs.

Ainsi, au Québec, des acquis sociaux de première importance sont actuellement menacés. Mentionnons, à titre d'exemples, les services de garde à la petite enfance et en milieu scolaire qui ont subi une hausse des tarifs de 40% réduisant ainsi une accessibilité ; la *Loi modifiant la Loi sur les centres à la petite enfance et autres services de garde* qui abolit le statut de salariées des responsables des services de garde en milieu familial et de celles qui les assistent ; les modifications à l'article 45 du Code du travail, un article-pilier du Code du travail, qui permettra la sous-traitance ; la *Loi sur le ministère du Développement économique et régional* qui concentre le pouvoir aux seuls éluEs municipaux, ce qui aura pour effet de réduire pratiquement à néant la participation et l'apport des femmes au développement des régions ; la réforme annoncée de la *Loi sur la sécurité du revenu* et l'insécurité qui persiste quant à l'avenir des organismes voués à la défense des droits des femmes au sein de l'appareil d'État laissent planer la menace d'importants reculs pour les femmes ; les modifications majeures au Régime des rentes du Québec, dont un bon nombre toucheront les femmes directement ...

Dans la mesure où l'ensemble des indicateurs sociaux confirme que l'égalité de fait pour les femmes est loin d'être atteinte, malgré les progrès réalisés en plusieurs domaines, il nous importe d'inviter le gouvernement à ne pas succomber à l'illusion de l'égalité « déjà là » pour les femmes ou du « il est temps de passer à autre chose ». Et ceci, non seulement parce qu'il faut encore combattre au sein de certains segments de la population les perceptions négatives entretenues à l'égard des avancées des femmes, mais surtout parce qu'il faut contrer une tendance, de plus en plus présente, qui interprète comme résiduelles ou secondaires les nombreuses inégalités et injustices qui perdurent à l'égard des femmes.

² *Transformer l'avenir des femmes : Guide de théorie et d'action pour les droits à l'égalité*, West Coast Woman's Legal Education and Action Fund, 2001, p.4

4. Le projet proposé

4.1 L'idéal d'égalité

L'égalité est le principe central de la pensée démocratique. Elle est également un incontournable de la pensée féministe. Dans son sens dynamique, l'idéal d'égalité de droit et de fait porte l'utopie d'une abolition de toutes les divisions et de toutes les hiérarchies dans la poursuite d'une plus grande justice sociale. L'égalité entre les femmes et les hommes pose donc comme exigence la fin de l'asymétrie des rapports sociaux de sexe et présuppose une intervention ciblée pour éliminer les diverses formes de discrimination subies par les femmes.

Or, comme en témoigne le diagnostic établi dans l'Avis du CSF, au Québec comme ailleurs, l'égalité continue de représenter « une des promesses les plus inachevées de la modernité » (Varikas, 2000 : 54)³. Elle est aussi « un champ de lutte idéologique particulièrement féroce » (Garon et Bosset : 2003, 64)⁴ dans la mesure où elle met en péril les privilèges de groupes donnés, modifie ce qui est familier, semble intervenir dans la liberté des choix individuels et entraîne une redéfinition des rapports sociaux. De ce dernier point de vue, nul ne doit ignorer que plusieurs avancées en matière d'égalité entre les hommes et les femmes sont actuellement remises en question par des idéologies conservatrices de divers acabits, alors que de faux prédicateurs de l'égalité laissent entendre que les hommes seraient aussi « victimes » de la division sociale des sexes. Pour le moins, une telle interprétation lorsqu'elle est utilisée pour justifier leur toujours trop faible implication face aux responsabilités et aux tâches domestiques et familiales ou encore leur maigre représentation au sein des secteurs d'emplois féminins constitue un détournement flagrant de la réalité historique.

Il existe au sein de la société québécoise un large consensus à l'effet que les différentes luttes des femmes pour l'égalité et la justice sociale doivent recevoir l'appui du gouvernement et de la société dans son ensemble. Et ceci, parce que l'égalité n'est pas une « réalité de fait ». Les droits égaux n'existent pas en dehors de l'expression d'une volonté (construction) sociale et d'un ordre politique qui les déclarent et les rendent possibles. La FFQ et Relais-femmes sont donc heureux de voir que l'Avis du CSF, à l'instar de l'ensemble du mouvement des femmes, confirme que l'adoption d'une stratégie gouvernementale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes est encore plus que nécessaire « pour prévenir ou corriger les inégalités, pour éliminer les stéréotypes sexuels qui emprisonnent les femmes [...] et, plus fondamentalement, pour transformer les rapports sociaux fondés sur la prédominance d'un sexe sur l'autre » (p. 33).

De même, nous endossons la définition de l'idéal d'égalité retenue par l'Avis du CSF. Celle-ci nous semble susceptible de favoriser un travail de réflexion commun et enrichissant pour répondre aux besoins immédiats et transformateurs des femmes. Cependant, nous nous permettons de remarquer que « la correction des inégalités et l'élimination de toutes les discriminations basées sur le sexe » (p. 33), implique une remise en cause globale de la division sexuelle du travail

³ Varikas, Éleni, « Égalité », in Hirata, Helena, Françoise Laborie, Hélène Le Doaré et Danièle Senotier, « *Dictionnaire critique du féminisme* », Paris, PUF, 2000, 54-60.

⁴ Garon, Muriel et Pierre Bosset « Le droit à l'égalité : des progrès remarquables, des inégalités persistantes ». *Étude no 2, in Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Après 25 ans. La charte québécoise des droits et libertés* », Volume 2. Études, Québec, 2003.

comme celle des normes, structures et institutions qui favorisent la reproduction des déséquilibres socio-économique et politiques « historiquement constitués »⁵.

C'est pourquoi nous nous devons d'insister sur le fait qu'il ne suffit pas d'appeler à « un nouveau contrat social en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes » ni même à une lutte aux stéréotypes, aussi efficace et mobilisatrice soit-elle. L'inégalité des sexes est trop imbriquée dans les normes, institutions et structures socioéconomiques et politiques pour surmonter ainsi les problèmes de discrimination qui sont le lot des femmes. Les nombreuses résistances et difficultés rencontrées depuis nombre d'années pour faire appliquer intégralement la Loi sur l'équité salariale constituent une illustration manifeste du caractère systémique de la discrimination salariale tout comme de la complexité et de la divergence des intérêts en jeu.

Dans la mesure où la division sexuelle du travail est enracinée dans l'ensemble des sphères et domaines d'activités, le sexisme qui l'a maintenue en place depuis plusieurs siècles ne disparaîtra donc pas sans la mise en œuvre de programmes et de mesures ciblées et concertées pour poursuivre et consolider des avancées ou des gains dans des dossiers déjà pris en charge et dans d'autres à ouvrir. Aussi, nous invitons le gouvernement à adopter, d'entrée de jeu, et à promouvoir à travers une politique en matière d'égalité pour les femmes une vision féministe des rapports sociaux de sexe axée sur la justice sociale, l'égalité et le respect. Dans cette optique, nous lui demandons d'accorder une attention particulière à l'étendue et à la complexité des besoins des femmes davantage discriminées telles les femmes des communautés culturelles, les femmes handicapées, les femmes âgées, les lesbiennes, les femmes analphabètes ou peu scolarisées, etc. Nous l'incitons également à rejeter systématiquement toute approche et tout discours qui seraient susceptibles d'induire que les problèmes socio-affectifs ou professionnels rencontrés par les hommes seraient de même nature que ceux rencontrés par les femmes ou qu'ils résulteraient d'une discrimination systémique, c'est-à-dire de pratiques de discrimination sexuelle directe ou indirecte.

4.2 La stratégie gouvernementale

Dans son document, le CSF propose de miser sur une stratégie gouvernementale faisant appel à trois leviers principaux pour que « la société soit libérée de la hiérarchisation des rapports sociaux entre les hommes et les femmes et que le sexe ne soit plus un marqueur des rôles sociaux » (p. 33) et ajouterions-nous des positions accessibles aux femmes au sein de la société québécoise. L'idée de développer une stratégie répartie en trois leviers nous apparaît fort pertinente.

- L'approche sociétale

Depuis longtemps, le mouvement des femmes et les études féministes ont démontré la nécessité de conjuguer aux actions spécifiques ciblant les femmes, une approche transversale de la réalité sexuée de l'ensemble des rapports sociaux et une approche sociétale dirigée vers l'ensemble des acteurs sociaux. En accord avec l'Avis du CSF et celui de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, il nous apparaît en effet indéniable que les conditions de l'égalité entre les sexes ne pourront être réunies sans l'implication des « hommes comme sujets et acteurs ». Cette approche, nous tenons à le mentionner, est largement appliquée au sein du mouvement des femmes. Nous ne pouvons qu'encourager sa poursuite afin que l'égalité des sexes devienne un enjeu socialement partagé par tous et toutes. Il suffit d'évoquer les effets positifs engendrés par la

⁵ *Idem*, p. 62

présence des comités femmes dans les syndicats ou dans différentes organisations communautaires ou politiques pour se convaincre de sa nécessité, ou encore, tel l'observe Salvya⁶, un regroupement de jeunes femmes féministes, les efforts inlassables du mouvement des femmes pour « sensibiliser les hommes au phénomène de la violence conjugale, à la valeur du travail domestique, aux avantages personnels qu'il y a à s'investir dans la sphère familiale, etc. ».

Cependant, une des inquiétudes qui surgit à la lecture de l'Avis du CSF, et qui nous apparaît être un effet pervers de cette volonté d'ouverture « élargie » de la problématique de l'égalité, est la production d'un traitement symétrique contestable des problèmes rencontrés par les hommes et les femmes, comme si les problèmes des premiers résultaient de l'inégal rapport de pouvoir entre les sexes. Loin de nous l'idée de suggérer que les problèmes rencontrés par les hommes et les garçons ne doivent pas faire l'objet d'une analyse ou d'interventions spécifiques. Loin de nous également l'idée de restreindre l'action gouvernementale en la matière. En tel cas cependant, nous souhaitons que les initiatives gouvernementales soient soutenues à partir d'une enveloppe budgétaire et de ressources humaines additionnelles. Il ne peut être question d'aucune manière de redistribuer à cet effet les déjà trop maigres ressources consacrées à la promotion et à la défense des droits des femmes par le gouvernement du Québec. Par ailleurs, nous doutons que cette mission revienne en propre au Conseil du statut ou au Secrétariat à la condition féminine. Nous préconisons plutôt qu'elle soit assumée par les différents organismes et instances gouvernementaux et para-gouvernementaux concernés par les problèmes identifiés dans l'Avis du CSF.

- L'approche spécifique

La FFQ et Relais-femmes craignent que dans sa façon d'exposer les trois leviers principaux de l'approche gouvernementale, le CSF, ne serait-ce qu'en raison du nombre de pages qui leur est respectivement consacré, ait créé la fausse impression qu'il souhaitait voir le gouvernement investir l'essentiel de ses efforts dans l'approche sociétale, plutôt que d'accorder en priorité ressources et énergies à l'approche spécifique. Nous espérons qu'il s'agit là d'une lecture erronée de notre part puisque que nous demeurons convaincues que l'approche spécifique en tant « qu'instrument ciblé à visée correctrice » continue d'être essentielle et première pour s'attaquer efficacement aux inégalités traditionnelles entre les sexes qui persistent et celles qui prennent dorénavant forme dans le nouveau contexte de la globalisation des marchés. Les gains et avancées dont fait état l'Avis du CSF sont pour l'essentiel les résultats de l'application d'une telle approche.

Dans son exposé, le CSF mentionne que ce « premier levier est le plus connu » (p. 33). C'est sans doute ce qui explique le traitement relativement bref qui lui est accordé. Nous hésitons à partager une telle affirmation puisque cette approche, qui porte uniquement sur des visées d'égalité et de justice sociale, est bien souvent associée à une approche conflictuelle entre les hommes et les femmes, alors qu'elle fait l'objet d'une forte remise en question de la part de certains groupes qui en comprennent mal la finalité, surtout lorsqu'ils tendent à banaliser voire à nier les inégalités dont les femmes sont encore victimes.

Pour notre part, nous recommandons d'accroître l'investissement gouvernemental dans cette approche, non seulement pour poursuivre une lutte systématique pour assurer aux femmes des

⁶ Salvya, *Un « Conseil de l'égalité » : une arme tournée contre les femmes. Réponse à « Bienvenue aux hommes », 7 mars 2004. Source http://sisyphe.org/article.php3?id_article=991*

conditions d'égalité de biens, de possibilités et de ressources, mais encore parce qu'une telle approche représente un nécessaire garde fou contre la banalisation, voire l'évacuation, des problèmes générés par le sexisme et la division sexuelle du travail qui entretiennent et renforcent les disparités.

Ajoutons que c'est dans le cadre de cette approche que s'est développée au Québec une importante tradition de recherche féministe et un champ d'expertise qui jouit d'une reconnaissance internationale. Il est indispensable de maintenir cet espace d'analyse et de recherche pour alimenter la réflexion collective toujours nécessaire sur la réalité des rapports de sexe, la persistance des stéréotypes sexuels et la reconduction des inégalités entre les femmes et les hommes. Il importe de miser sur - donc de soutenir avec des ressources adéquates - la vision plurielle qu'offre à la société québécoise l'inscription unique de la recherche féministe, en particulier de la recherche-action, en de multiples lieux, gouvernemental, universitaire, syndical, groupes de femmes.

- L'approche transversale

Nous souscrivons d'emblée à l'idée que l'approche transversale constitue un complément nécessaire à l'approche spécifique. Nous retenons sous ce rapport que celle-ci prévoit que tous programmes, politiques et services publics « aillent dans le sens de l'égalité entre les femmes et les hommes ou n'y contreviennent pas » (p. 36) sur la base du principe qu'un traitement identique ne garantit pas nécessairement un traitement égal. Dans la mesure où cette approche vise l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décision de tous les acteurs impliqués dans la mise en place des politiques, elle constitue indéniablement un mécanisme pour favoriser l'établissement d'une égalité de droit et de fait dans le cadre des rapports hommes femmes.

En l'occurrence, nous recommandons que l'application de cette démarche s'étende à l'ensemble des processus d'élaboration des politiques, des lois et des programmes de l'État, tout comme au niveau des instances régionales et locales. Ceci implique, il va sans dire, que les ressources nécessaires soient consacrées à la mise en application de l'approche et aux activités de recherche qu'elle commande.

Par ailleurs, nous souhaitons préciser que l'approche transversale ne doit pas être considérée comme un substitut à l'approche spécifique, pas plus d'ailleurs que l'Analyse différenciée selon les sexes (ADS) ou l'Analyse intégrée de l'égalité (AIE) « ne peut en aucun cas remplacer les politiques dites « spécifiques » qui visent à corriger les situations d'inégalité sociale et économique enracinées dans la culture et les institutions. De telles politiques sont et seront encore nécessaires aussi longtemps que subsisteront des situations de discrimination »⁷. De même, au-delà des termes utilisés, AIE ou AIS, nous insistons pour dire que la pertinence sociale d'une telle approche repose sur la reconnaissance que ce sont les femmes qui ne sont pas égales aux hommes (et non l'inverse) et donc d'une application qui accepte un parti pris à l'égard des femmes. Enfin, nous ne pouvons que souscrire à la recommandation formulée dans l'Avis du CSF à l'effet que

⁷ Massé, Hélène et Michèle Laberge et Ginette Massé, « L'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec : vers une mobilisation interne et des alliances stratégiques pour l'égalité, in *Management international/International Management/Gestión internacional*, 7, 2002. (1), p.80.

« les instruments d'analyse et d'évaluation produisent des résultats assez rapidement afin que les modifications souhaitées pour les projets de politique ou de programme puissent être apportées pendant la période même de l'élaboration » (p.38). Mais, il va sans dire qu'une telle efficacité sociale de l'application de l'AIS ou AIE ne pourra être obtenue seulement, et seulement si, des ressources humaines et financières, plus substantielles que celles qui l'ont été jusqu'à maintenant, sont engagées à cet effet.

En ce qui concerne la mobilisation de tous les acteurs sociaux, nous aimerions simplement rappeler au passage le leadership assumé par le mouvement des femmes en faveur de l'égalité et de la transformation des rapports entre les femmes et les hommes. Tant sur le plan international, que sur le plan local, le succès et la résilience du mouvement des femmes comme acteur sociopolitique d'importance au sein de la société québécoise constitue un des traits distincts et dynamiques de celle-ci. La FFQ et Relais-femmes invitent donc le Gouvernement non seulement à maintenir, mais encore à accroître le soutien qu'il accorde au mouvement des femmes du Québec dans toutes ses composantes (groupes autonomes, fédération, comités femmes de groupes mixtes, comités de condition féminine des syndicats, chercheuses, etc.) afin de lui permettre de continuer à assumer son rôle de leader historique dans les dossiers touchant les femmes et l'ensemble de la société et d'intensifier ses activités de mobilisation, de formation et de recherche.

5. Les orientations et les axes d'intervention

Dans cette partie de l'Avis du Conseil du statut de la femme, on nous propose sept orientations et 24 axes d'intervention ainsi que les moyens et les recommandations appliqués en fonction des approches, spécifique, transversale et sociétale, dont nous avons déjà traitées.

Les orientations mises de l'avant sont fondamentales aux yeux de la FFQ et de Relais-femmes. Par ailleurs, nous n'avons pas l'intention de commenter chacune d'entre elles ou d'analyser une à une les stratégies proposées pour atteindre les objectifs visés à l'intérieur de chacune de ces orientations. Nous allons plutôt soulever certains aspects nous apparaissant complémentaires ou présenter de nouvelles recommandations, considérant que la discussion collective sur les meilleures pratiques à développer pour effectivement atteindre les objectifs d'égalité devra se poursuivre lors de la consultation sur la politique en matière de condition féminine et son plan d'action.

Une remarque d'ensemble mérite d'être reprise ici, à savoir que le texte, tel que nous le lisons, a tendance à proposer des stratégies qui relèvent davantage de l'approche sociétale et à établir un peu trop facilement, au niveau des énoncés, une symétrie entre les problèmes rencontrés par les hommes et ceux que permet d'identifier l'approche spécifique pour les femmes. Ce commentaire ne vise nullement à nier les problèmes vécus par les hommes et les garçons, au contraire. Mais, nous croyons que dans la présente consultation, il importe de mieux circonscrire ce qui appartient à l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action en matière de condition féminine.

PREMIÈRE ORIENTATION

Favoriser la transformation des rôles sociaux par la lutte aux stéréotypes féminins et masculins et par la promotion de valeurs et de comportements égalitaires

Axe d'intervention 1 : Stéréotypes sexuels et sexistes

Il y a fort longtemps que la FFQ s'attaque aux stéréotypes sexistes. Il s'agit là d'un aspect important de sa mission. Même chose pour Relais-femmes à travers son action éducative et de recherche, et dont le mandat encourage toute initiative dans le sens de la lutte aux stéréotypes sexistes. Aussi, nous partageons avec le CSF l'inquiétude à l'effet que les stéréotypes prennent des formes parfois insidieuses, mais néanmoins dangereuses : l'hypersexualisation des petites filles, la sexualisation à outrance du corps des femmes, la résurgence de la publicité sexiste, etc. Mais faut-il le rappeler, la lutte aux stéréotypes est sans issue si les conditions matérielles et institutionnelles de la reconduction des inégalités ne sont pas profondément modifiées en s'attaquant aux fondements mêmes de cette discrimination. Il n'est pas suffisant d'aborder des questions telles *la déségrégation du marché du travail et la formation professionnelle*, par exemple, sous l'unique angle des stéréotypes sexistes sans tenir compte de la complexité et de la dimension systémique des phénomènes soulevés.

Nous ne souhaitons donc pas que la lutte aux stéréotypes sexistes apparaisse en tête de liste des priorités. Nous croyons que toutes les orientations qui seront éventuellement contenues dans une politique en matière de condition féminine doivent jouir du même soutien et être accompagnées d'un plan d'action à la hauteur des objectifs à atteindre.

Axe d'intervention 2 : Soutenir l'apprentissage du rôle parental dans une perspective égalitaire

Nous comprenons ici que l'idée sous-jacente aux propositions est de mettre un terme à une division arbitraire des responsabilités des hommes et des femmes au sein de l'espace domestique. En ce sens, l'idée entre autres d'offrir des programmes aux garçons afin qu'ils apprennent à prendre soin des membres de leur famille devrait être prise au sérieux et mise en œuvre par le ou les ministères dont c'est la responsabilité.

Axe d'intervention 6 : Soutenir les groupes qui interviennent en faveur de l'égalité

Nous sommes heureuses de constater que le CSF propose le maintien du soutien aux groupes de femmes en raison de leur contribution à la construction d'une société égalitaire entre les femmes et les hommes. En effet, les groupes de femmes autonomes ont déjà grandement contribué et poursuivront par leur action à lutter contre toutes les formes de discrimination qui briment la pleine participation à la société. Cependant, compte tenu de l'étendue, de la diversité et de la pertinence sociale des dossiers pris en charge, nous demandons non seulement que ce soutien soit maintenu, mais accru, pour maintenir l'efficacité sociale des groupes de femmes.

La Fédération des femmes du Québec a réalisé une étude partant de l'hypothèse que l'un des obstacles à la participation des femmes des communautés culturelles, autant dans le mouvement des femmes que dans la vie publique, est le sous-financement chronique des groupes dont elles sont issues. Suite à l'étude, cette hypothèse se confirme. À titre d'exemple, à l'exception du soutien octroyé par le Secrétariat à la condition féminine où les montants alloués l'ont été de façon équitable, ces groupes n'ont reçu que 4,8% et 10,5% des montants respectivement alloués par le SACA et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

L'un des axes prioritaires de travail de la FFQ étant la lutte aux discriminations, particulièrement au racisme, nous entendons poursuivre le travail et identifier avec les groupes de femmes des communautés culturelles des moyens de redresser cette situation. Ainsi nous demandons :

- *Que l'on maintienne, voire augmente, le soutien aux groupes de femmes en tenant compte de l'ensemble de leur mission;*
- *Que des actions spécifiques soient entreprises pour redresser la situation du sous-financement des groupes de femmes des communautés culturelles.*

DEUXIÈME ORIENTATION

Promouvoir l'égalité économique entre les femmes et les hommes et corriger les inégalités qui persistent dans le contexte d'une économie ouverte et mondialisée

Certes, la sécurité économique des femmes est une des conditions essentielles à la jouissance de tous les autres droits et possibilités. La FFQ a fait de la lutte à la pauvreté, pour l'atteinte de l'autonomie financière des femmes, l'une de ses priorités d'action. Relais-femmes en fait également une dimension importante de son travail d'éducation populaire et de recherche.

Axe d'intervention 1 : Continuer de miser sur la formation initiale, développer une culture de formation continue, encourager la diversification professionnelle et soutenir l'insertion en emploi

L'amélioration de l'autonomie et de la sécurité économique des femmes passe notamment par la reconnaissance de tout le travail accompli par les femmes.

Le travail domestique, invisible, gratuit, consistant à prodiguer des soins ou à accomplir des tâches à l'intérieur de la sphère privée est toujours gratuit. Au Canada, selon des données récentes, les femmes consacrent presque deux fois plus de temps à ce travail que les hommes. En 1992, on estimait qu'il représentait entre 34% et 54% du produit intérieur brut (PIB). Plus globalement, il représenterait 70% du travail accompli sur cette planète. Il s'agit là d'une véritable injustice qui repose sur la division sexuelle du travail présente au cœur même de notre société et qui continue d'affecter les projets socioprofessionnels et de citoyenneté des femmes.

Le travail salarié des femmes. Disons, au point de départ, que le taux d'activité des femmes au Québec est en progrès constant depuis 20 ans. Il est passé de 48% en 1981 à 58% en 2002, contrairement à celui des hommes qui va en diminuant (77% en 1981 comparativement à 72% en 2002). C'est dans les secteurs public et indépendant (autonome) que la proportion de femmes a le plus augmenté entre les années 1988 et 2002. Cependant, la progression de l'emploi féminin total (tous secteurs confondus) repose sur l'augmentation des emplois précaires occupés par des femmes. De plus, et il n'y a rien de nouveau ici, l'emploi des femmes reste toujours concentré dans des secteurs économiques précis, que l'on appelle des « ghettos d'emplois » en raison de la sous-évaluation du travail qui y est effectué. De même le salaire hebdomadaire moyen des femmes, entre 1997 et 2002, est demeuré stagnant à 70% du salaire hebdomadaire des hommes. Enfin, il faut envisager que le désavantage salarial des femmes par rapport aux hommes risque d'être de plus en plus difficile à combler à cause de la plus grande précarisation des conditions d'emploi des femmes.

Les inégalités entre les femmes et les hommes au chapitre de l'emploi et des salaires ne doivent pas nous faire oublier les inégalités entre les femmes elles-mêmes, particulièrement entre celles appartenant au groupe majoritaire de la société québécoise et celles provenant des communautés culturelles. Ainsi, les immigrantes sont moins présentes sur le marché du travail et quand elles y sont, leurs salaires sont souvent inférieurs et leurs conditions de travail plus précaires, même

parmi celles qui sont davantage scolarisées que la moyenne des Québécoises⁸. Dans cette optique, nous estimons que la reconnaissance du travail salarié des femmes exige notamment :

- *Que la Loi sur l'équité salariale s'applique dans tous les milieux couverts par la loi, ce qui est loin d'être le cas sept ans après son entrée en vigueur ;*
- *Que le gouvernement entreprenne une campagne pour valoriser les métiers féminins afin d'en améliorer les conditions qui y prévalent et intéresser les garçons à des domaines à prédominance féminine ;*
- *Que l'on poursuive et renforce les programmes visant à favoriser l'accès des femmes aux filières non traditionnelles de travail ;*
- *Que le gouvernement prenne des mesures pour encadrer et donner aux travailleuses et aux travailleurs atypiques accès aux mêmes droits (Loi sur les normes du travail, le Code du travail, l'assurance-emploi, etc.) afin de contrer la précarisation du travail, voire éviter leur marginalisation.*

Axe d'intervention 2 : Dans un contexte de mondialisation, poursuivre les efforts pour éliminer les écarts entre les femmes et les hommes sur le marché du travail

La recherche, la compréhension et éventuellement la lutte aux effets néfastes de la mondialisation sur les conditions de vie et de travail des femmes sont aussi une priorité de travail à la FFQ à laquelle s'associe Relais-femmes. Afin d'étayer ses interventions et ses activités de formation, le comité Femmes et mondialisation de la FFQ avait besoin de données sur les effets des accords de libre-échange (ALE et ALÉNA) sur les conditions de travail et de vie des femmes du Québec. C'est ainsi qu'a été entreprise une démarche de recherche conduite par l'Alliance de recherche IREF-Relais-femmes (UQAM) dont nous relevons quelques-unes des constatations dans la mesure où cette question a été très peu documentée, particulièrement dans ses effets pour les travailleuses.

- Accords de libre-échange et emploi : quels liens ?

Il est difficile de faire émerger des liens directs ou un rapport de causes à effets entre les accords de libre-échange et les transformations opérées au sein du marché du travail pouvant affecter l'emploi et la rémunération des femmes. La politique commerciale d'un État ne constitue qu'un élément de l'ensemble des politiques nationales ayant des incidences sur la création d'emplois et les conditions de travail. Ce qui prédomine, c'est bien plutôt la mise en œuvre, à l'interne, d'une « nouvelle » économie politique de libéralisation des biens, des services et de la main-d'œuvre. Amorcée il y a une vingtaine d'années, cette libéralisation de l'économie est un processus mis en place par l'État et à travers lequel il se désengage graduellement, mais sûrement, de son rôle de régulateur de l'économie. Ce qui entraîne, en gros, le remplacement progressif d'un État-Providence par un État néolibéral dont l'objectif premier est de favoriser la croissance en laissant au marché le soin de s'autoréguler avec le moins d'entraves possibles. Ainsi, la réduction du cadre normatif public (déréglementation) régissant les activités économiques, notamment le travail, a des

⁸ Bourret, Gisèle, *Quelques réflexions sur l'avenir du Conseil du statut de la femme et l'avenir du Secrétariat à la condition féminine*, Montréal, 2003.

répercussions directes sur la nature des emplois et les conditions de travail de même qu'un effet de renforcement sur la division sexuelle du travail. L'exemple de l'industrie du vêtement est un exemple particulièrement probant.

Les femmes représentent 73% de la main-d'œuvre dans l'industrie du vêtement dont une grande partie sont des immigrantes et des femmes appartenant à des minorités visibles. Ce secteur, lui, est très influencé par les accords de libre-échange de même que par les autres accords de commerce au sein de l'OMC. Ainsi, l'ouverture des marchés, la libéralisation de l'économie et la restructuration de l'industrie affectent particulièrement le travail des femmes. Non seulement la déréglementation de ce secteur ainsi que la restructuration de l'industrie accentuent-elles la précarisation de l'emploi et la recrudescence du travail à domicile dans ce secteur, mais encore elles provoquent des pertes d'emploi pour une main-d'œuvre difficile à relocaliser.

Nous connaissons le portrait des femmes sur le marché du travail. La libéralisation de l'économie n'a pas enrayé, loin de là, la division sexuelle du travail ni corrigé l'écart de revenus entre hommes et femmes. On se doit d'ajouter que le déclin du secteur public et la croissance du secteur privé augmentent et même renforcent la discrimination systématique à l'égard des femmes en général⁹.

Nous sommes donc tout à fait en accord avec les recommandations de l'Avis du CSF (p. 97), à savoir, qu'il faille assurer *la protection des acquis législatifs, le maintien de la portée de lois correctrices visant l'égalité en emploi des travailleuses et la sensibilisation dans les milieux de travail dans le but de contrer la ségrégation professionnelle (ghettos d'emploi)*.

Axe d'intervention 3 : Adapter la protection sociale et la fiscalité à la mouvance de l'environnement social et économique

La FFQ a participé à la commission parlementaire sur le projet de Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (loi 57). Nous souhaitons ici réitérer le constat sur lequel nous avons élaboré notre mémoire conjointement avec le Regroupement des centres de femmes du Québec et le CIAFT :

« L'égalité concrète n'est pas encore à la portée de toutes les femmes, et les femmes vivant sur l'aide sociale en sont bien loin. Une barrière nommée pauvreté se dresse sur leur chemin. Tributaire de l'héritage patriarcal encore présent par la division sexuelle du travail au sein de la famille et du marché, la pauvreté des femmes est également encadrée par l'économie capitaliste qui favorise la concentration des richesses financières et matérielles au sommet de la pyramide, d'autant plus sous gouverne néolibérale. Force est de constater que bien peu de femmes siègent au sommet de la pyramide québécoise et qu'il y a bien plus de femmes prestataires d'aide sociale que de riches héritières... (p.6) »¹⁰.

⁹ ARIR/Relais-femmes, Fédération des femmes du Québec et Observatoire des Amériques, *Le libre-échange, la libéralisation et l'emploi des femmes au Québec*, Montréal, juillet 2004.

¹⁰ Fédération des femmes du Québec, l'R des Centres de femmes du Québec et le Conseil d'intervention et d'accès pour les femmes au travail, *Mémoire présenté dans le cadre de la Commission parlementaire sur le projet de loi 57*, 2004.

Nous sommes d'accord pour soutenir la recommandation du CSF en lien avec l'axe d'intervention 3, soit : *adapter la protection sociale et la fiscalité à la mouvance de l'environnement social et économique* dans la mesure où les changements envisagés visent effectivement à accroître la sécurité économique des femmes.

TROISIÈME ORIENTATION

Susciter la reconnaissance de la parentalité et du soutien aux personnes dépendantes et mettre en place les conditions pour une meilleure articulation des temps sociaux

La question soulevée par la troisième orientation ne peut échapper à l'analyse et à l'action d'aucun groupe de femmes compte tenu de l'étroite imbrication entre vie familiale et vie professionnelle qui constitue dorénavant l'expérience quotidienne de la grande majorité des femmes québécoises.

Nous partageons le consensus de principe qui, à ce jour, mène à reconnaître la nécessité de bonifier les mesures existantes pour faciliter l'articulation famille-travail. En particulier celles touchant la garde des enfants (en bas âge), les responsabilités à l'égard des proches dépendants, les congés parentaux incluant l'instauration d'un véritable congé de paternité et la flexibilité de la gestion du temps. Mais, au-delà des bonnes intentions, il demeure que :

- le congé de maternité n'est pas accessible à toutes les mères ;
- les mesures entourant la question de la garde des enfants (accessibilité, coûts...) ou la coordination des horaires avec les milieux scolaires sont loin d'être achevées ;
- la responsabilité collective envers les enfants semble prendre fin à l'âge de 12 ans ;
- l'élargissement de la problématique de l'articulation aux proches dépendants commence à peine à être intégrée ;
- la résistance de la culture organisationnelle ralentit l'introduction de mesures d'aménagement du temps ;
- les mesures offertes par les entreprises sont surtout accessibles aux « parents » qui occupent les secteurs d'emplois les mieux protégés et ces mesures sont utilisées presque exclusivement par les travailleuses qui en assument, par conséquent, les coûts et les contrecoups en termes de revenu, de trajectoire professionnelle et de responsabilités familiales ;
- c'est davantage l'univers familial qui s'adapte aux diktats et au rythme du monde du travail salarié que l'inverse ;
- l'expérience de l'articulation en demeure une éminemment « féminine ».

Dans cette conjoncture, nul ne saurait nier l'intérêt d'une approche sociétale qui fait appel à : l'engagement des pères, l'intervention de l'État et à son rôle normatif, l'implication des entreprises et la collaboration de tous les autres acteurs sociaux.

Mais, au regard de la réalité que nous venons de décrire, une lecture féministe nous amène à juger insuffisante toute approche qui n'intègre pas systématiquement la question de l'inégalité entre les femmes et les hommes pour analyser l'impact des mesures préconisées, et le paradoxe généré par le fait que ce sont encore majoritairement les femmes qui vont se prévaloir de ces mesures et en subir les conséquences économiques et professionnelles¹¹. Enfin, concrètement, il nous apparaît que les conditions premières de la réussite de l'articulation famille-travail impliquent :

¹¹ Descarries, Francine et Christine Corbeil, « L'articulation famille-travail : quelle réalité se cache derrière la formule », in Descarries, Francine et Christine Corbeil, *Espaces et temps de la maternité*, Montréal, les éditions du Remue-ménage, 2003.

- *Que l'on s'assure du maintien en emploi des femmes sur le marché du travail ;*
- *Que l'on assure l'accessibilité des mesures ayant déjà fait leur preuve à tous les parents travailleurs, quels que soient leur statut professionnel et leur mode d'insertion sur le marché du travail ;*
- *Que l'on poursuive la lutte pour l'amélioration des conditions de travail des femmes (emplois mieux rémunérés, équité salariale, déghettoisation du marché du travail) puisqu'une large partie de la solution aux problèmes de l'articulation famille-travail passe par l'amélioration de la situation économique des femmes.*

Nous réclamons : à l'instar de nombreux autres groupes de femmes, une politique familiale globale et à portée transversale.

CINQUIÈME ORIENTATION

Éliminer toute violence et atteinte à la dignité ou à l'intégrité subie en raison du sexe

Nous ne nous attarderons pas sur cette cinquième orientation puisque la question de la violence envers les femmes constitue l'objet spécifique d'autres mémoires. Nous voulons simplement insister sur le fait que pour que la société soit exempte de toutes formes de violence, il faut poursuivre dans le sens d'une action forte et ciblée destinée à contrer la violence envers les femmes, car ce sont elles qui, dans une large proportion, en sont toujours les victimes.

Le 6 décembre 2004, la Fédération des femmes du Québec et Amnistie internationale, déposaient à l'Assemblée nationale une pétition signée par plus de 125 000 personnes de divers secteurs de la société et de toutes les régions du Québec. Les signataires réclament une vaste campagne de sensibilisation et d'éducation, visant le grand public, afin que les comportements et les attitudes changent profondément par rapport à l'ensemble du phénomène de la violence envers les femmes. Pour assurer l'efficacité de cet outil, nous jugeons qu'une telle campagne doit s'échelonner sur plusieurs années. Nous recommandons une période de dix ans, puisque l'expérience démontre que les attitudes et les comportements sous-tendus par le sexisme sont si ancrés dans les représentations et les pratiques sociales qu'ils ne peuvent être modifiés par de courtes campagnes de sensibilisation.

SEPTIÈME ORIENTATION

Assurer l'ancrage de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du gouvernement

Cette orientation touche la question des responsabilités gouvernementales et celle des structures et des ressources nécessaires à l'atteinte de l'égalité. Nous ne pouvons qu'applaudir à l'idée de multiplier les espaces susceptibles de contribuer à l'amélioration de notre capacité collective d'atteindre l'égalité préconisée dans l'Avis du CSF.

Puisque la septième orientation touche « l'ancrage de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du gouvernement » (p. 151) et que le CSF dans son Avis ne se prononce pas sur l'avenir du Secrétariat à la condition féminine et du Conseil du statut de la femme au sein de l'appareil d'État, il nous importe de réclamer en priorité :

- *Que le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine, en tant qu'organismes distincts voués à la promotion et à la défense des droits des femmes à l'égalité de même qu'au développement et à la cohérence des actions gouvernementales en faveur de l'égalité, soient maintenus.*

Nous jugeons, en effet, que le recours à une loi « générale » sur l'égalité, pas plus d'ailleurs que la création d'un éventuel Conseil de l'égalité, ne permettraient ni de rejoindre les besoins divers et multiples des femmes ni de combler leurs attentes pour une plus grande justice sociale. Tant que les femmes continueront à vivre des discriminations sur les plans social, économique et politique, nous partageons la conviction qu'elles doivent pouvoir compter sur des instruments tels la politique en matière de condition féminine, le CSF et le SCF pour assurer la continuité du projet d'égalité des femmes.

C'est pourquoi nous refusons de considérer l'idée d'une éventuelle redéfinition ou fusion des statuts et des missions du SCF et du CSF comme une solution adéquate. D'une part, il est nécessaire que le principe de l'autonomie relative du CSF par rapport au gouvernement tout comme sa présence auprès des femmes dans chacune des régions, où il assume une responsabilité d'information et de sensibilisation, soient conservés pour garantir sa crédibilité et maintenir son influence et sa contribution significative au mouvement des femmes. D'autre part, dans la mesure où le rôle du SCF consiste prioritairement à soutenir et à orienter, au sein même de l'appareil gouvernemental, le développement et la cohérence des actions des différents ministères en faveur de l'égalité, il importe que celui-ci dispose des ressources et des appuis nécessaires pour fournir l'expertise de recherche et le soutien administratif indispensables à la réalisation de son mandat. Nous demandons :

- *Que le CSF conserve son autonomie par rapport au gouvernement tout comme sa présence auprès de chacune des régions où il assume une responsabilité importante d'information et de sensibilisation.*
- *Que le Secrétariat à la condition féminine se voit doté des ressources humaines et financières pour lui permettre de remplir pleinement l'ensemble de son mandat.*

Cette position ne signifie pas pour autant que nous refusons d'entendre des propositions d'aménagement ou de réorientation susceptibles d'améliorer le rendement et l'influence de ces organismes.

En toute cohérence avec l'idée que « l'État détient un rôle central dans la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes » et qu'« il doit recourir aux pouvoirs et ressources dont il dispose pour que cette valeur devienne la base d'un nouveau contrat social interpellant toutes les composantes de la société québécoise ¹², nous demandons :

- *Qu'une ministre responsable en titre soit nommée avec les pouvoirs et les budgets nécessaires à la réalisation de son mandat. Que le Secrétariat à la condition féminine soit sous la responsabilité d'une sous-ministre rattachée à la ministre responsable en titre ;*
- *Que des répondantes à la condition féminine - relevant de la ministre en titre - soient assignées à chaque ministère et qu'elles disposent d'un mandat clair et des ressources suffisantes pour l'exécuter, cela afin d'assurer adéquatement le suivi et la transversalité des dossiers de condition féminine.*

Afin d'assurer l'efficacité de la mise en œuvre de la politique en matière de condition féminine, il nous apparaît donc opportun d'appuyer l'avis du CSF à l'effet que la ministre ne peut assumer seule la responsabilité des résultats à atteindre (p.160) et nous demandons :

- *Que des mécanismes de reddition de comptes de la part des ministères, organismes et instances auxquelles le gouvernement délègue des pouvoirs soient instaurés quant aux actions entreprises et aux résultats obtenus en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.*

De plus, nous demandons :

- *Que le gouvernement organise des consultations publiques s'il décide de procéder à des modifications ou à des ajouts aux infrastructures vouées à la poursuite du projet d'égalité entre les femmes et les hommes ou s'il décide de modifier la Loi du Conseil du statut de la femme.*
- *Que les groupes de femmes soient associés de très près à toutes les étapes de l'élaboration de la nouvelle politique en matière de condition féminine. Que le gouvernement mette au débat tout autre projet de politique sur l'égalité qu'il entendrait proposer à la société québécoise.*

¹² Conseil du statut de la femme (CSF). *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Synthèse.* Québec, 2004.

Conclusion

Le mouvement des femmes du Québec est fier des progrès réalisés en matière d'égalité au cours des dernières décennies. Nous sommes convaincues que tous les efforts consentis pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes, et entre les femmes elles-mêmes, notamment dans les législations et les politiques, ont souvent été aussi bénéfiques pour les hommes et les nouvelles générations que pour les femmes. La FFQ et Relais-femmes sont conscients que l'action gouvernementale a largement contribué à favoriser une égalité de droits, de responsabilités et de possibilités entre les femmes et les hommes. Le présent mémoire constitue un plaidoyer en faveur de la poursuite soutenue de cette action.

Nous ne saurions trop insister cependant sur le fait que « des inégalités et des obstacles persistants » parsèment toujours le chemin à parcourir pour réaliser « le passage de l'égalité de droit à l'égalité de fait ». En l'occurrence, il nous faut mentionner que dans l'Avis du CSF, comme dans de nombreuses interventions sociales visant l'égalité, les réalités complexes et distinctives des femmes autochtones, des femmes handicapées physiques ou intellectuelles, des lesbiennes, des femmes issues de l'immigration, des femmes peu scolarisées et des femmes âgées comme des jeunes femmes notamment, sont insuffisamment prises en considération « face aux multiples défis démographiques, économiques et sociaux d'aujourd'hui et de demain ». L'approche spécifique demeure donc indispensable tout particulièrement pour ces catégories de femmes et pour favoriser, pour l'ensemble des femmes, un meilleur accès aux ressources économique et une participation accrue à la citoyenneté.

Nous ne reprendrons pas ici une à une les différentes recommandations élaborées dans le présent mémoire. Mais, nous souhaitons réitérer notre conviction à l'effet que l'analyse et les principes féministes doivent continuer d'inspirer l'ensemble des réflexions et des stratégies élaborées en vue d'atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes et une plus grande justice sociale pour toutes et tous.

Nous nous permettons de répéter, en guise de conclusion, que « la correction des inégalités et l'élimination de toutes les discriminations basées sur le sexe » impliquent une remise en cause globale de la division sexuelle du travail, tout comme celle des représentations, des normes, structures et institutions qui favorisent la reproduction des inégalités socio-économiques et politiques. Dans cette optique, il est primordial de rappeler que tant l'approche transversale que l'approche sociétale, telles que définies dans l'Avis du Conseil, ne sauraient donner les résultats escomptés si elle ne partent pas de la reconnaissance explicite de l'asymétrie qui préside encore aujourd'hui à l'organisation des rapports sociaux de sexe.